

Coralium Juin 2024 Code ISIN FR001400L9F0

Fiche d'information du support temporaire en unités de compte au 9 janvier 2024

Le Document d'Information Clé (DIC), présentant les caractéristiques principales du support Coralium Juin 2024, vous est remis préalablement à votre investissement sur ledit support. Il est également disponible sur simple demande auprès de la Caisse d'Epargne, de la société de gestion Natixis Investment Managers International (43 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris) et sur le site de la Caisse d'Epargne (<https://www.caisse-epargne.fr/documents-informations-cles-investisseur>).

La présente fiche d'information complète la notice⁽¹⁾ remise à l'adhérent⁽²⁾ lors de son adhésion au contrat d'assurance⁽³⁾.

Caractéristiques du support en unités de compte dans un contrat d'assurance vie ou dans un contrat de capitalisation

Coralium Juin 2024 est un support temporaire en unités de compte accessible sur votre contrat d'assurance vie du **9 janvier au 29 mai 2024 inclus** (jusqu'au 17 mai 2024 inclus sur Océor Harmonie). Le support **Coralium Juin 2024** est représenté par un Fonds Commun de Placement (FCP) de capitalisation des revenus complexe. Il a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 30/10/2023 avec la classification "fonds à formule".

• **Conditions d'accès** : ce support en unités de compte est éligible au contrat de capitalisation **Nuances Capi**, au contrat d'assurance sur la vie **Océor Harmonie**, uniquement dans la **Dimension Liberté**, au contrat d'assurance sur la vie **Nuances Plus** dans la **Dimension Liberté** et en **parallèle des supports en unités de compte permanents gérés dans la Gestion Sous Mandat**, au contrat d'assurance sur la vie **Nuances Privilège**, dans la **Gestion Libre** et en **parallèle des supports en unités de compte permanents gérés dans la Gestion sous Mandat**.

L'adhérent⁽²⁾ peut investir sur ce support en unités de compte :

- soit lors de l'adhésion au contrat (uniquement possible à la suite d'un transfert) ; dans cette hypothèse, le seul contrat éligible est : le contrat d'assurance sur la vie **Nuances Plus** en **Dimension Liberté** et en **parallèle des supports en unités de compte permanents gérés dans la Gestion Sous Mandat**,
- soit à l'occasion d'un versement de cotisation⁽⁴⁾ supplémentaire.

L'adhérent⁽²⁾ peut également accéder au support temporaire dans le cadre d'un arbitrage en désinvestissement :

- d'un support temporaire en unités de compte échu,
- du support en euros (selon les conditions définies dans les notices⁽¹⁾ des contrats),
- d'un support permanent en unités de compte (à l'exception des supports gérés dans la Gestion sous Mandat de Nuances Plus et de Nuances Privilège),
- de l'orientation de gestion que vous avez choisie pour la Gestion Sous Mandat de Nuances Plus et de Nuances Privilège.

Le support temporaire en unités de compte **Coralium Juin 2024** ne peut être proposé qu'aux adhérents domiciliés fiscalement en France.

• **Conditions de désinvestissement du support en unités de compte pendant la période de commercialisation, soit jusqu'au 5 juin 2024 inclus** : la sortie par arbitrage ou par rachat partiel n'est pas autorisée.

Conditions de désinvestissement du support en unités de compte à partir du 6 juin 2024 jusqu'à la veille de la date d'échéance (maximum ou anticipée) : la sortie par rachat ou par arbitrage est autorisée.

• **A l'échéance de la formule** : à la date d'échéance anticipée de la formule, soit le 18 juin 2026 ou le 17 juin 2027 ou le 15 juin 2028 ou le 14 juin 2029 ou le 13 juin 2030 ou le 19 juin 2031 ou à la date d'échéance maximum le 17 juin 2032, et après information de l'adhérent⁽²⁾, le capital sera maintenu sur le support pendant 3 mois et sera géré de manière à réaliser une performance en lien avec le marché monétaire. A l'issue de cette période et sans demande d'arbitrage reçue par l'assureur, la valeur de rachat du support financier pourra être réinvestie automatiquement vers un autre support financier en unités de compte éligible au contrat.

• **Garantie plancher en cas de décès** : ce support temporaire **ne bénéficie pas** de la garantie plancher en cas de décès prévue dans les contrats Nuances Plus, Nuances Privilège et Océor Harmonie, conformément aux notices respectives de ces contrats.

• **Frais de sortie du FCP (commissions de rachat)** : 4 % maximum à compter du 5 juin 2024 (à partir de 12h30) jusqu'à l'échéance de la formule.

En cas de décès de l'assuré, les éventuels frais de sortie (commissions de rachat) ne sont pas appliqués.

Rétrocession sur encours : 0,66% maximum versés par la société de gestion à CNP Assurances et aux CE.

- (1) Conditions générales dans le cadre de Nuances Capi
- (2) Le souscripteur dans le cadre de Nuances Capi
- (3) Le contrat de capitalisation dans le cadre de Nuances Capi
- (4) Le(s) versement(s) dans le cadre de Nuances Capi
- (5) Ne concerne pas Nuances Capi
- (6) La souscription dans le cadre de Nuances Capi



Frais prélevés par l'assureur

Les taux de frais prélevés par CNP Assurances ne pourront excéder le pourcentage maximum indiqué dans les dispositions générales du contrat d'assurance vie ou de capitalisation concerné.

- **Frais sur cotisations⁽⁴⁾** : des frais sur cotisations⁽⁴⁾ sont prélevés par CNP Assurances au moment du versement de chaque cotisation⁽⁴⁾ initiale ou complémentaire.
- **Frais d'arbitrage** : des frais d'arbitrage sont prélevés par CNP Assurances sur le montant arbitré.
- **Frais de gestion assureur** : des frais de gestion sont prélevés par CNP Assurances sur l'encours géré sur le support, par réduction du nombre d'unités de compte.

Les frais de gestion des produits concernés par ce support en unités de compte figurent dans le tableau des frais de gestion ci-dessous :

	Frais de gestion
Nuances Privilège	1%
Nuances Plus	1%
Océor Harmonie	1%
Nuances Capi	1%

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES VALEURS DE RACHAT

A l'échéance (**maximum ou anticipée**) du support **Coralium Juin 2024** dans les conditions définies dans la brochure commerciale, le capital sera maintenu sur le support pendant 3 mois et sera géré de manière à réaliser une performance en lien avec le marché monétaire. A l'issue de cette période et sans demande d'arbitrage reçue par l'assureur, la valeur de rachat du support financier pourra être réinvestie automatiquement vers un autre support financier en unités de compte éligible au contrat.

Valeurs de rachat exprimées en nombre minimum d'unités de compte du support temporaire en unités de compte Coralium Juin 2024 se poursuivant jusqu'à son échéance maximum

Les tableaux ci-après présentent les valeurs de rachat au terme de chacune des 8 premières années pour le support en unités de compte **Coralium Juin 2024** se poursuivant jusqu'à son échéance maximum le 17 juin 2032.

Ce tableau est réalisé pour un versement initial de cotisation net de frais sur cotisations sur le support **Coralium Juin 2024** en tenant compte des hypothèses ci-dessous.

Hypothèses retenues pour les calculs pour le support temporaire en unités de compte Coralium Juin 2024

- Versement de cotisation⁽⁴⁾ brut affecté au support **Coralium Juin 2024** égal à 10 204 €.
- Frais sur versement de cotisation⁽⁴⁾ : 2 %.
- Frais de gestion prélevés annuellement dont le taux figure dans le tableau des frais de gestion assureur présenté ci-avant.
- Les valeurs de rachat du support **Coralium Juin 2024** sont données pour un nombre d'unités de compte générique initial de 10 équivalant à une cotisation⁽⁴⁾ nette versée de 10 000 €.
- Valeur de conversion théorique : une unité de compte pour 1000 € net.

	Sommes des cotisations ⁽⁴⁾ brutes versées	Sommes des cotisations ⁽⁴⁾ nettes versées	Valeur de rachat en nombre minimum d'unités de compte du support Coralium Juin 2024 se poursuivant jusqu'à son échéance maximum
À l'adhésion ⁽⁶⁾	10 204 €	10 000 €	10,00
1 an	10 204 €	10 000 €	9,90
2 ans	10 204 €	10 000 €	9,80
3 ans	10 204 €	10 000 €	9,70
4 ans	10 204 €	10 000 €	9,61
5 ans :	10 204 €	10 000 €	9,51
6 ans	10 204 €	10 000 €	9,41
7 ans	10 204 €	10 000 €	9,32
8 ans	10 204 €	10 000 €	9,23

Ces valeurs ne tiennent pas compte des éventuelles opérations ultérieures (versements libres de cotisation⁽⁴⁾, rachats, arbitrages).

- Le prélèvement des frais de gestion explique la réduction progressive du nombre minimum d'unités de compte.

- La valeur de rachat d'un support en unités de compte résulte de la multiplication du nombre d'unités de compte par la valeur liquidative à la date de conversion.

- CNP Assurances ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur ; la valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

- Ces valeurs de rachat sont données hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Valeurs de rachat exprimées en nombre minimum d'unités de compte du support temporaire en unités de compte Coralium Juin 2024 en cas de remboursement anticipé automatique.

Les tableaux ci-après présentent les valeurs de rachat au terme de chacune des 8 premières années pour le support **Coralium Juin 2024** en cas de remboursement aux dates d'échéances anticipées. Ils complètent sur ce point les informations des paragraphes précédents et celles délivrées dans les conditions particulières du contrat.

Ces tableaux sont réalisés pour un versement initial de cotisation net de frais sur cotisations sur le support **Coralium Juin 2024** en tenant compte des hypothèses ci-dessous.

Hypothèses retenues pour les calculs pour le support temporaire en unités de compte Coralium Juin 2024

- Versement de cotisation⁽⁴⁾ brut affecté au support **Coralium Juin 2024** égal à 10 204 € ;
- Frais sur versement de cotisation⁽⁴⁾ : 2 %,.
- Frais de gestion prélevés annuellement dont le taux figure dans le tableau des frais de gestion assureur présenté ci-avant.
- Les valeurs de rachat du support **Coralium Juin 2024** sont données pour un nombre d'unités de compte générique initial de 10 équivalant à une cotisation⁽⁴⁾ nette versée de 10 000 €.
- Valeur de conversion théorique : une unité de compte pour 1000 € net.



Support Coralium Juin 2024 : valeurs de rachat en nombre minimum d'unités de compte en cas de remboursement anticipé

			Valeur de rachat en nombre minimum d'unités de compte en cas de remboursement anticipé aux dates d'échéance anticipée ci-dessous					
Depuis l'adhésion ⁽⁶⁾	Sommes des cotisations ⁽⁴⁾ brutes versées	Sommes des cotisations ⁽⁴⁾ nettes versées	18-juin-26	17-juin-27	15-juin-28	14-juin-29	13-juin-30	19-juin-31
À l'adhésion ⁽⁶⁾	10 204 €	10 000 €	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
1 an	10 204 €	10 000 €	9,90	9,90	9,90	9,90	9,90	9,90
2 ans	10 204 €	10 000 €	9,80	9,80	9,80	9,80	9,80	9,80
3 ans	10 204 €	10 000 €		9,70	9,70	9,70	9,70	9,70
4 ans	10 204 €	10 000 €			9,61	9,61	9,61	9,61
5 ans	10 204 €	10 000 €				9,51	9,51	9,51
6 ans	10 204 €	10 000 €					9,41	9,41
7 ans	10 204 €	10 000 €						9,32
8 ans	10 204 €	10 000 €						

Le tableau ci-après présente les valeurs de rachat après réinvestissement de la valeur de remboursement du support **Coralium Juin 2024** sur un support en unités de compte monétaire (ou tout autre support de même nature venu en remplacement de ce support) en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Montant théorique du capital à l'échéance égal à 10 000 €
- Taux de frais de gestion prélevés annuellement dont le taux figure dans le tableau des frais de gestion assureur présenté ci-avant.
- Les valeurs de rachat du support en unités de compte sont données pour un nombre d'unités de compte générique initial de 10 équivalant au montant théorique à l'échéance.
- Valeur de conversion théorique : une unité de compte pour 1000 € net.

Support de réinvestissement : valeurs de rachat en nombre minimum d'unités de compte après le remboursement anticipé du support Coralium Juin 2024

			Valeur de rachat en nombre minimum d'unités de compte après le remboursement anticipé aux dates d'échéance anticipée ci-dessous					
Depuis l'adhésion ⁽⁶⁾	Sommes des cotisations ⁽⁴⁾ brutes versées	Sommes des cotisations ⁽⁴⁾ nettes versées	18-Juin-26	17-Juin-27	15-Juin-28	14-juin-29	13-juin-30	19-juin-31
À l'adhésion ⁽⁶⁾	10 204 €	10 000 €						
1 an	10 204 €	10 000 €						
2 ans	10 204 €	10 000 €	10,00					
3 ans	10 204 €	10 000 €	9,90	10,00				
4 ans	10 204 €	10 000 €	9,80	9,90	10,00			
5 ans	10 204 €	10 000 €	9,70	9,80	9,90	10,00		
6 ans	10 204 €	10 000 €	9,61	9,70	9,80	9,90	10,00	
7 ans	10 204 €	10 000 €	9,51	9,61	9,70	9,80	9,90	10,00

8 ans	10 204 €	10 000 €	9,41	9,51	9,61	9,70	9,80	9,90
-------	----------	----------	------	------	------	------	------	------

Ces valeurs ne tiennent pas compte des éventuelles opérations ultérieures (versements libres de cotisation⁽⁴⁾, rachats, arbitrages).

- Le prélèvement des frais de gestion explique la réduction progressive du nombre minimum d'unités de compte.
- La valeur de rachat d'un support en unités de compte résulte de la multiplication du nombre d'unités de compte par la valeur liquidative à la date de conversion.
- CNP Assurances ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur ; la valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.
- Ces valeurs de rachat sont données hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Avertissement sur la valeur des unités de compte

En cas de sortie du support (par rachat ou arbitrage) ou de décès de l'adhérent⁽⁵⁾ avant la date d'échéance (anticipée ou maximum) de la formule, il existe un risque de perte en capital non mesurable et pouvant être totale.

A l'échéance maximum, il existe un risque de perte en capital selon les conditions définies dans le Document d'Information Clé.

CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS:

Nous attirons votre attention sur le fait qu'un des membres du Conseil d'administration de CNP Assurances est un Dirigeant de BPCE.

